Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-66
ISBN: 0-660-62228-9

103-04600/

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Report on Plans and Priorities

For the years
2003-2004 to 2005-2006

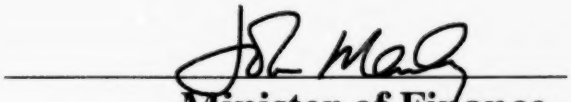

Minister of Finance

Table of Contents

Message and Management Representation
Director's Message 1
Management Representation 3

Raison d'être 5

Planning Overview 6
FINTRAC Priorities 6
Where we've been 6
Operational Context for 2003-2004 7

Plans and Priorities by Key Results Areas
Strategic Outcome 9
Key Results Areas 9
- Products 9
- Partners and Stakeholders 10
- Technology 11
- Security and Privacy 11
- Organizational Effectiveness 11

Strategic Outcome Financial Resources 12

Organization
Mission, Vision, Values 13
Accountability, Role and Responsibilities 13
Organizational Structure 15
FINTRAC Planned Spending, 2003-2006 17
Organization Chart 18

Annexes
Net Cost of Program for the Estimates Year 2003-2004 19
National Initiative to Combat Money Laundering 19
Other Information Available on the Internet 21

Message

Director's Message

As we navigate FINTRAC's path in 2003-2004, our journey is guided by one central goal: producing superior financial intelligence. Our determination to stay this course is reinforced by a strategy that unifies and directs our efforts. Before I outline our present initiatives, however, I would like to touch on last year's three commitments.

High quality financial intelligence is FINTRAC's product and our analytic capacity is at the heart of our work. The information we receive from entities subject to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* is carefully analyzed and mined. In 2002–2003, we sharpened our technological tools and continued to improve our analytic capacity. With the improvement of mechanisms that track and analyze data, FINTRAC began to make first-rate disclosures to law enforcement and met our second commitment. We also brought into being the new terrorist financing element of our mandate. Finally, we upheld the security measures protecting the privacy of all information disclosed to us. Our commitment in this regard is unchanged and absolute.

Now that we have completed FINTRAC's building phase, we are pursuing a systematic plan that maps our future course and defines our commitments.

We are determined to stay at the leading edge by developing our skills, striving for the highest level of technical sophistication, evaluating and measuring our performance, and emphasizing integrity and probity in all our dealings. In the international arena, we are proud of FINTRAC's status as the only financial intelligence unit (FIU) out of 69 that has full electronic reporting.

Meeting these goals requires, for the most part, maintaining the expertise we have already achieved. With that knowledge and experience, we are now committed to strengthening the relationships that are vital to our success.

FINTRAC is not an organization that charts its course alone. Our effectiveness depends on forging ties with a network of internal and external partners and stakeholders: government departments at all levels, the financial entities that send us reports, law enforcement and security agencies, and financial intelligence units in other parts of the world.

We are indebted to our government partners for their collaboration that has been so critical to our founding and growth. Our relations with these entities have evolved and, now that FINTRAC is up and running, we will continue to work closely and learn from our internal partners.

We continue to cement our relations with law enforcement and security agencies and we are enhancing our cooperation through intensive outreach activities. Our regional offices will continue their relationship-building activities and their efforts will be assisted by intensified outreach from our national office.

We are conscious of the demand that the national compliance program and its accompanying regulations have placed on those who report to us. In the coming year, we will seek closer ties with our reporting entities in a systematic way to solicit their suggestions and to offer our assistance in improving the quality of their reports.

Money laundering and terrorism are not confined to Canada and FINTRAC is active internationally. We have signed Memoranda of Understanding (MOUs) with FIUs in other countries and we look forward to signing additional MOUs and supporting our international partners. During 2002-2003 FINTRAC became a member of an international body of similar organizations, the Egmont Group.

Nationally and internationally, FINTRAC is making a solid contribution to the worldwide campaign against organized crime and terrorism. In the coming year, our compass will be set by a forward-looking strategy that fulfills our mandate and further enhances Canada's reputation.

Horst Intscher
Director
Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

MANAGEMENT REPRESENTATION

Report on Plans and Priorities 2003-2004

I submit, for tabling in Parliament, the *2003-2004 Report on Plans and Priorities* (RPP) for the

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

To the best of my knowledge, the information:

•Accurately portrays the agency's accountability, priorities, strategies and planned results.

•Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*

•Is comprehensive and accurate.

•Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Horst Intscher

Date: 2003 02 20

Raison d'être

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) was established by the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* (PCMLA) in July 2000 as part of the National Initiatives to Combat Money Laundering. The benefit to Canadians is the detection and deterrence of laundering of proceeds of crime.

In December 2001, Parliament enacted the *Anti-terrorism Act*, c. 41, Statutes of Canada, 2001, that set out new responsibilities to combat terrorist financing and threats to the security of Canada. The benefit to Canadians is the detection and deterrence of the financing of terrorist activities and threats to the security of Canada.

Planning Overview

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) is an integral part of the Government of Canada's effort to combat organized crime and terrorism.

FINTRAC's role is unique in Canada: to collect, analyze and disclose financial information on suspected money laundering and terrorist financing activities to law enforcement and other agencies. Production of financial intelligence products is its core business. If FINTRAC does its work well, these disclosures will contribute to successful investigations and/or prosecutions of both money laundering and terrorist financing activities. Timely disclosures will also help to prevent the admission of individuals who pose a safety or security concern to Canada and the flow of illegitimate funds across Canada's borders. Putting criminals out of business by making crime unprofitable, and drying up the flow of funds to terrorist groups is ultimately what drives FINTRAC as an organization.

FINTRAC Priorities

- **High Quality Financial Intelligence**
  Initiatives that directly contribute to FINTRAC's ability to deliver high quality financial intelligence
- **Leadership in E-Government**
  Commitment to full electronic reporting and to utilizing modern technology to help FINTRAC fulfill our mandate
- **Exemplary Employer**
  Recruitment and retention with a focus on innovation, quality and continuous learning in a spirit of collaboration and teamwork

Where we've been

The tabling of FINTRAC's first annual report, reflecting our achievements between July 2000 and March 2002, was a significant milestone. Over this period, FINTRAC went from having no employees, no offices, no infrastructure or operating systems to becoming a fully functioning agency by October 2001. In December 2001, FINTRAC was given the additional responsibility to contribute to the fight against terrorist financing and threats to the security of Canada. By the end of March 2002, FINTRAC had started to make disclosures to law enforcement agencies about individuals and organizations it suspected to be involved in money laundering or terrorist financing activities. FINTRAC entered the 2002-2003 fiscal year as an established institution whose success will increasingly be measured by the quality and usefulness of its products.

The 2002-2003 period has seen the phasing in of regulations on the reporting of international electronic funds transfers (EFTs) using the Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications (SWIFT) service, on the reporting of cross-border movement of currency and monetary instruments, on the reporting of large cash transactions and non-SWIFT EFTs. As

a result, the number of reports being received from reporting entities has been increasing exponentially, as has the number of disclosures.

In all of FINTRAC's work, technology has been front and centre. Whether it has been in relation to building state of the art computer security or establishing FINTRAC as the only financial intelligence unit (FIU) in the world that has the ability to receive all reports electronically, our commitment to and investment in information technology has enabled FINTRAC to become innovative and effective in fulfilling its mandate. Along with ensuring that FINTRAC has the capacity to receive the increasing volume of reports electronically, our technology experts have also assisted reporting entities by providing the tools to manage their electronic reports. Our technology experts continue to educate FINTRAC on emerging trends in the manipulation of information, and are identifying, with our Financial Intelligence Analysis group, tools that make it possible to pinpoint those reports that should be given a more detailed look by our analysts.

Over the past year, FINTRAC has strengthened its ability to provide high-quality financial intelligence to law enforcement and security agencies. With the benefit of experience, increased information from reporting entities, and feedback from our partners, we have improved our analytical strategies and techniques and broadened our perspective and expertise. We have also continued to grow, hiring motivated people with expertise and skills to enhance our analytical capacity, particularly in the area of terrorist financing.

In November 2002, FINTRAC reviewed its organizational structure. The resulting changes have intensified our focus on the capacity to analyze cases, enhanced our research and macro-analytical capacity, and placed greater emphasis on maximizing the volume and quality of incoming data. The sectors now comprising FINTRAC are described in the Organization section of this Report.

Finally, over the past year, FINTRAC has taken its place on the international stage. In June 2002, FINTRAC became a member of the Egmont Group, an international association of FIUs that work together to improve support to their respective national anti-money laundering and anti-terrorist financing programs. In early 2003, with the signing of Memoranda of Understanding with other financial intelligence units in the United Kingdom, Belgium, the United States and Australia, FINTRAC has taken an important step to increase its access to information about money laundering and terrorist financing and to exchange such information with other countries.

Operational Context for 2003-04

By March 31, 2003, the last element of the second phase of regulations will have come into effect, providing for reporting of international electronic funds transfers (EFTs) using SWIFT, the cross border movement of currency and monetary instruments, large cash transactions and non-SWIFT EFTs. It is estimated that the number of reports that FINTRAC will receive during the upcoming year will be significantly higher than the previous year. Our focus for the upcoming year will be to make sure that the increased number of disclosures that result are of high value to our law enforcement and security partners.

FINTRAC, as an organization, is committed to staying at the forefront of emerging trends in the analysis of information. We will continue to strengthen our technological tools to support and

enhance our analytical capabilities and workload management efficiencies. Specifically, innovative data mining techniques will be explored, and improved data matching and case selection tools put in place to support analysts in the production of more and better disclosures.

FINTRAC is one element of the national and international effort to combat organized crime and terrorism. Relations with the large and diverse community of reporting entities, with a growing range of law enforcement agencies, and with other government bodies external to FINTRAC, as well as with foreign FIUs and international organizations, will continue to be of critical importance in the coming year in order that we maximize the relevant information we receive, and produce superior intelligence as a result. Specific attention will be paid to establishing a nationally consistent approach to compliance relations with reporting entities through FINTRAC's regional operations.

The upcoming fiscal year will be a period of integration and consolidation of the operational activities within FINTRAC, including the development of an integrated management framework to ensure that we remain forward-looking, focused on priorities and results, and effective in the use of resources. The internal audit plan for FINTRAC has been established and its implementation will continue during the 2003-2004 fiscal year. Also, the Auditor General has indicated that she will begin an audit of FINTRAC at the end of 2003. The report will likely be tabled in Parliament during the 2004-2005 fiscal year.

Finally, increased emphasis will be placed on FINTRAC as a learning organization, and resources will be dedicated to the professional development of staff. FINTRAC sees state of the art technological tools and constant training of its employees as combining to help make FINTRAC's product an integral part of the fight against organized crime and terrorism, both in Canada and internationally.

Plans and Priorities by Key Results Areas

Strategic Outcome

Detection and deterrence of laundering of proceeds of crimes.

Key Results Areas

- Products
- Partners and Stakeholders
- Technology
- Security and Privacy
- Organizational Effectiveness

Products

Goal #1

To produce tactical financial intelligence products that are widely accepted and used by law enforcement and intelligence agencies both domestically and internationally.

Performance Indicators

- Number of disclosures to relevant agencies
- Feedback received from domestic law enforcement agencies and intelligence community
- Feedback received from international law enforcement agencies and intelligence community

Goal #2

To produce strategic financial intelligence products that are widely used to inform government, law enforcement agencies, reporting entities, the public and other domestic and international stakeholders, and FINTRAC's own internal analytical decision processes.

Performance Indicators

- Information and advice provided to government and others
- Improved understanding of trends, typologies and other emerging issues by FINTRAC and others
- Production of research items particularly in the area of strategic information
- Response of government and others to FINTRAC's strategic information

Partners and Stakeholders

Goal #1

To achieve positive and mutually beneficial relationships with all recipients of our products and be responsive to their needs.

Performance Indicators

- Number of Memoranda of Understanding (MOUs) concluded (e.g. with RCMP, Metro Toronto, Service de Police Ville de Montreal (SPVM), Organized Crime Agency (OCA), Ontario Police Technology and Information Cooperative (OPTIC)) to obtain access to law enforcement databases
- Value of the information that is accessible to FINTRAC for analysis purposes
- Extent of implementation of a continuous outreach plan to all large- and medium-sized law enforcement agencies, and the Canadian Security and Intelligence Service (CSIS)
- Number of MOUs concluded with key Financial Intelligence Units (FIUs) in other countries
- Amount of positive feedback received and provided
- Amount and quality of voluntary information received from domestic and international law enforcement and intelligence agencies and the public

Goal #2

To achieve a high level of compliance by reporting entities across Canada.

Performance Indicators

- Extent to which an efficient risk-based compliance-monitoring program is in place
- Extent to which material non-compliance issues have been detected in examinations
- Extent to which transactions reports meet quality standards
- The effectiveness of mechanisms to respond to requests for information and to provide guidance to reporting entities

Goal #3

To achieve a high level of knowledge of and support for FINTRAC's work amongst stakeholders

Performance indicators

- Level of positive name recognition for FINTRAC by stakeholders
- Level of positive name recognition for FINTRAC by the public
- Extent of public outreach and positive feedback received
- Extent of consultation with reporting entities on FINTRAC programs and new initiatives

Technology

Goal #1

To provide effective technological support to facilitate the production of more and better disclosures.

Performance Indicators

- Potential case identification improved through enhanced automated selection and matching techniques
- Working prototype developed using innovative data mining techniques to enhance potential case identification
- Data quality improvements achieved through the use of data cleansing software

Goal #2

To maximize the effective and efficient use of technology in the operation and administration of FINTRAC.

Performance Indicators

- Processes in place to identify and articulate priorities and business requirements
- Implementation of a corporate technology plan
- Operational service levels that are defined, agreed to, resourced and maintained

Security and Privacy

Goal

To protect the information entrusted to FINTRAC, the processes used in and results of its analysis of that information, and its people and premises.

Performance Indicators

- The extent to which effective physical, information and corporate security policies and practices are implemented within FINTRAC
- The extent to which effective privacy protection policies and practices are implemented within FINTRAC
- The extent to which FINTRAC employees and contractors are aware of and committed to the Centre's security and privacy policies and practices
- Number of security breaches or incidents
- Amount of endangerment and/or damage caused by any security breaches
- Level of ability to resume business after an event disrupting security and privacy

Organizational Effectiveness

Goal

To create an integrated and forward-looking organization that emphasizes planning, teamwork, results and accountability and embraces effective recruitment, continuous learning and organizational health.

Performance Indicators

- Level of employee satisfaction

- Extent to which training investments reflect a level consistent with industry best practices (+4% of payroll)
- Integrated modern management framework in place
- Effective succession planning in place
- Extent to which FINTRAC workforce demographics reflect those of the Canadian population
- Recognition of emphasis on innovation, teamwork and rewarding excellence

Strategic Outcome Financial Resources

Strategic Outcome	Planned Expenditures for 2003-2004
Detection and deterrence of laundering of proceeds of crime	$31,672,000

Organization

Mission

FINTRAC's Mission is to provide law enforcement and intelligence agencies with financial intelligence on money laundering, terrorist financing activity and threats to the security of Canada, while ensuring the protection of the information it holds.

Vision

Our Vision is to be a leader in providing timely and high quality financial intelligence in the global fight against money laundering and terrorist financing, and thereby to contribute to the public safety of Canadians.

Values

- People
- Teamwork
- Integrity
- Excellence

Accountability, Role and Responsibilities

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) was established by the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act (PCMLA)*, Chapter 17, Statutes of Canada 2000. The *PCMLA* has since become the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)* with the addition of the detection and deterrence of the financing of terrorist activities.

The key objectives of the Act are:

- To implement specific measures to detect and deter money laundering and the financing of terrorist activities and to facilitate the investigation and prosecution of money laundering offences and terrorist activity financing offences.
- To respond to the threat posed by organized crime by providing law enforcement officials with the information they need to deprive criminals of the proceeds of their criminal activities while ensuring the appropriate safeguards are in place to protect personal privacy.
- To assist in fulfilling Canada's international commitments in the fight against transnational organized crime and terrorist activity.

The Act:

- establishes the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada;
- requires a wide range of financial institutions and intermediaries to keep records, to identify clients and to report suspicious and prescribed financial transactions;
- requires persons to declare the cross-border movement of large amounts of currency or monetary instruments to the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA). These reports are then forwarded to FINTRAC;

- provides authority to pass regulations concerning the nature and extent of record keeping, identification of clients and reporting to FINTRAC and to make additional business entities or activities subject to the Act;
- provides a high degree of privacy protection of information provided to FINTRAC.

Along with suspicious and prescribed financial transaction reports, the legislation enables FINTRAC to receive and use information that is voluntarily provided to FINTRAC, such as tips from law enforcement and other agencies, as well as information from the public, about suspicions of money laundering or of financing of terrorist activities.

The Minister of Finance is responsible for FINTRAC.

The legislation strikes a balance between safeguarding the rights of Canadians, protected by the *Charter of Rights and Freedoms*, and the needs of law enforcement, in investigating money laundering offences and the financing of terrorist activities.

FINTRAC's legislative accountability is to:

- collect, analyse, assess and, where appropriate, disclose information relevant to the investigation and prosecution of money laundering offences and the financing of terrorist activities and threats to the security of Canada;
- act at arm's length from law enforcement agencies and other entities (i.e. CCRA, Canadian Security Intelligence Service (CSIS) and Citizenship and Immigration Canada (CIC)) to which it is authorized to disclose information;
- ensure compliance with record-keeping and reporting obligations;
- ensure that personal information under its control is protected from unauthorised disclosure, and
- enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering and the financing of terrorist activities.

Failure by reporting entities to report prescribed or suspicious financial transactions, as set out in the Act, can result in significant fines or jail terms. FINTRAC will work closely with reporting entities to support their efforts to implement a compliance regime to assist them in meeting their obligations under the Act and Regulations.

In operationalizing the legislative accountability, FINTRAC has adopted the following principles. FINTRAC will:

- strive to become a centre of expertise in the analysis of financial and other data to identify suspicious transactions associated with money laundering activities and the financing of terrorist activities, and to enhance awareness and understanding of matters related to money laundering, the financing of terrorist activities and threats to the security of Canada;
- safeguard the personal privacy of individuals and protect their records from unauthorized disclosure;
- operate at arm's length from law enforcement agencies and other entities to which it is authorized to disclose information;

- develop relationships with domestic and international entities to obtain and exchange data, information, and knowledge.

Organizational Structure

Office of the Director

The Office of the Director provides administrative support to the Director in carrying out his responsibilities. It provides support for meetings of the Executive Committee and collaborates with the other sectors when dealing with horizontal issues involving FINTRAC activities.

The Financial Intelligence Analysis Sector

All of FINTRAC's analytical functions are grouped under a single Deputy Director, Financial Intelligence Analysis. The Money Laundering Analysis and Terrorist Financing Analysis units remain as distinct entities, working closely with each other.

The strategic analysis capacity has been enhanced with the addition of an Analysis Coordination function and the creation of a Research and Macro-Analysis unit. These provide a greater capability to conduct intelligence-based research to inform the strategic policy process, case analysis, compliance activity and our development and use of Information Technology (IT) based analytical tools.

Finally, a new Operations Support Secretariat coordinates disclosure documents, data entry and related quality control activity.

The External Relationships Sector

To bring a sharper focus to FINTRAC's external relationships, all of the headquarters and regional functions previously carried out in Policy, Public Affairs, Liaison and Compliance at headquarters and at the regional offices are now overseen by a single Deputy Director, External Relationships.

The two principal organizational components are:

- Reporting Entity Relationships, that brings together all aspects of our headquarters and regional relationships with reporting entities, and gives greater prominence to the compliance aspect of FINTRAC's work, and
- Government Relationships and Communications, that brings together all activity involving relationships with law enforcement and intelligence agencies and with other domestic and international partners, and links it to our communications capability.

Corporate Management Sector

Corporate Management is made up of four groups: Finance and Administration; Human Resources; Planning and Coordination; and Security.

The Sector plays a key role in supporting FINTRAC in its commitment to being an integrated, forward-looking learning organization that emphasizes planning, teamwork, results and

accountability. It also has the lead role in two areas critical to the integrity of FINTRAC operations: privacy of information and security.

The Information Technology Sector

Information Technology (IT) is a major component of FINTRAC's commitment to e-government. Information Technology has the responsibility for developing and applying information management and information technology methodologies that will support and advance all of FINTRAC's objectives. It is also responsible for designing, maintaining and implementing database management systems and building and managing custom applications to meet internal and external end user requirements.

A priority for the IT Sector is to support operations by making the best use of technology in managing and analyzing the volume and complexity of data that is received and extracting the maximum intelligence from it.

Legal Services

The General Counsel and three Senior Legal Counsel, who are employees of the Department of Justice, provide legal services to FINTRAC.

FINTRAC Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2002-2003	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Detection and deterrence of laundering of proceeds of crime	41.0	**31.7**	10.4	10.4
Budgetary Main Estimates (gross)	41.0	**31.7**	10.4	10.4
Less: Respendable revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates*	41.0	**31.7**	10.4	10.4
Adjustments **	1.4	**0**	6.3	6.3
Net Planned Spending	42.4	**31.7**	16.7	16.7
Plus: Cost of services received without charge	1.2	**1.2**	0.4	0.4
Net Cost of Program	43.6	**32.9**	17.1	17.1

Full Time Equivalents	**150**	**175**	**192**	**192**

*Note: Amounts for fiscal years 2004-2005 and 2005-2006 reflect the approved Main Estimates amounts pending approval of FINTRAC's final evaluation. Upon approval of this evaluation, FINTRAC's resources will be $31.7 million from 2004-2005 and ongoing.

**Adjustments in 2002-2003 include Supplementary Estimates and other approvals obtained since the Main Estimates were tabled.

Organization Chart

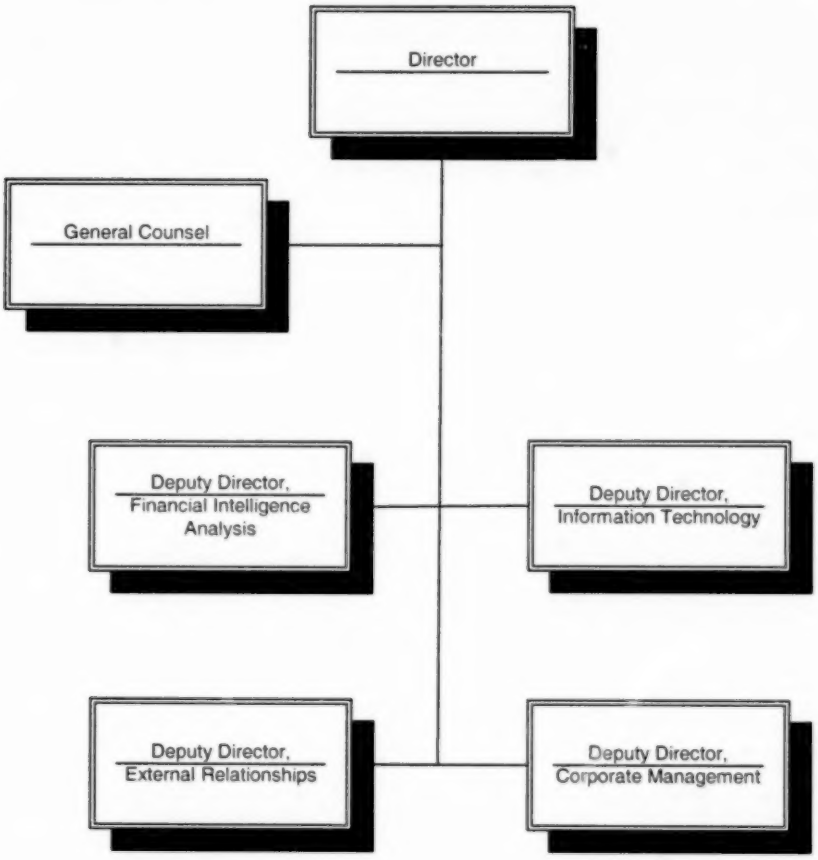

Annexes

Net Cost of Program for the Estimates Year 2003-2004

($ millions)	Total
Net Planned Spending (Main Estimates plus Adjustments)	**31.7**
Plus: Services Received without Charge Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS Worker's compensation coverage provided by Human Resources Development Canada Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**1.2**
2003-2004 Net Cost of Program	**32.9**

National Initiative to Combat Money Laundering

The National Initiative to Combat Money Laundering (the National Initiative) reflects a coordinated and collaborative project involving a number of critical partners. Federal partners are the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Canadian Customs and Revenue Agency (CCRA), the Department of Justice, Citizenship and Immigration Canada (CIC), the Department of Finance and FINTRAC.

In an effort to guide the current and future development and monitoring of the National Initiative, the Department of Finance led in the preparation of a comprehensive evaluation framework.

A review of the effectiveness of the National Initiative has been initiated during the 2002-2003 fiscal year and should be completed by the end of March 2003.

Collective Initiative

Collective Initiative	List of Partners	Money Allocated to Partners (thousands) 2003-2004	Planned Results
National Initiative to Combat Money Laundering	• Department of Finance	• $300	• support Canada's anti-money laundering commitments
	• Department of Justice	• $1,200	• increase in prosecutions related to organized crime
	• Canada Customs and Revenue Agency	• $6,000	• cross-border currency reporting and increased tax and duty evasion investigations
	• Citizenship and Immigration Canada	• $700	• denying the use of Canadian territory to money launderers
	• Royal Canadian Mounted Police	• $4,900	• increased investigations of organized crime

Other Information available on the Internet

Proceeds of Crime (Money Laundering) Regulations – Consultation Paper, December 1999
http://www.fin.gc.ca/toce/1999/monlaun_e.html

***Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, Ch. 17, Statutes of Canada, 2000**
http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-22/C-22_4/C-22_cover-E.html

An Act to amend the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, Bill S-16.
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/S-16/S-16_1/90125bE.html

***Anti-Terrorism Act*, Chapter 41, Statutes of Canada, 2001**
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_4/C-36_cover-E.html

Proceeds of Crime (Money Laundering) Regulations
http://www.fintrac.gc.ca/reg/1_e.asp

Guidelines for Reporting
http://www.fintrac.gc.ca/publications/guide/guide_e.asp

FINTRAC Annual Report
http://www.fintrac.gc.ca/publications/pub_e.asp#1

Contact:

FINTRAC
24th floor
234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1P 1H7

Toll free number: 1-866-346-8722

Web Site: http://www.fintrac.gc.ca

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-66
ISBN 0-660-62228-9

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Pour les exercices
2003-2004 to 2005-2006

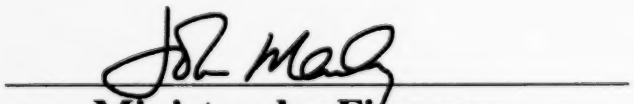

Ministre des Finances

Table des matières

Message et déclaration de la direction
Message du directeur 1
Déclaration de la direction 3

Raison d'être 5

Survol de la planification 6
Priorités de CANAFE 6
Chemin parcouru 6
Contexte opérationnel pour 2003-2004 8

Plans et priorités par principal domaine de résultats
Résultat stratégique 9
Principaux domaines de résultats 9
- Produits 9
- Partenaires et parties intéressées 10
- Technologie 11
- Sécurité et protection des renseignements personnels 11
- Efficacité organisationnelle 12

Ressources financières que requiert le résultat stratégique 12

Organisation
Mission, vision et valeurs 13
Reddition de comptes, rôle et responsabilités 13
Structure organisationnelle 15
Dépenses prévues de CANAFE, 2003-2006 17
Organigramme 18

Annexes
Coût net du programme pour l'année budgétaire 2003-2004 19
Initiative nationale de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité 19
Autres renseignements disponibles dans l'Internet 21

Message

Message du directeur

Au moment où CANAFE s'apprête à entrer dans l'exercice 2003-2004, son itinéraire est établi autour d'un but central, celui de produire des renseignements financiers de qualité supérieure. Nous sommes déterminés à maintenir ce cap et, pour y arriver, nous nous appuyons sur une stratégie qui unifie et oriente nos efforts. Mais avant de vous présenter nos initiatives en cours, j'aimerais vous glisser quelques mots sur les trois engagements pris l'an dernier.

Produire des renseignements financiers de grande qualité est l'essence même de nos activités, et cela nécessite que notre capacité analytique soit au cœur de notre travail. Les renseignements que nous recevons des entités visées par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* sont rigoureusement analysés et exploités. Au cours de l'exercice 2002–2003, nous avons perfectionné nos outils technologiques et nous avons continué à renforcer notre capacité analytique. Cette amélioration des mécanismes de repérage et d'analyse des données a permis à CANAFE de commencer à communiquer des renseignements de toute première qualité aux organismes chargés de l'application de la loi et de réaliser ainsi son deuxième engagement. Nous avons également intégré dans nos activités le nouveau volet de notre mandat, qui consiste à faire la lutte au financement des activités terroristes. Enfin, nous avons confirmé le caractère nécessaire des mesures de sécurité visant à protéger le caractère confidentiel de tous les renseignements qui nous sont confiés. Notre engagement à cet égard demeure ferme et absolu.

La fondation de CANAFE étant établie, nous poursuivons maintenant la réalisation d'un plan systématique qui trace notre voie et définit nos engagements futurs.

Nous sommes déterminés à demeurer à la fine pointe de notre art par le perfectionnement de nos compétences, la recherche des méthodes et des techniques les plus avancées, l'évaluation et la mesure de notre rendement ainsi que l'insistance sur l'intégrité et la probité dans toutes nos actions. Sur le plan international, nous sommes fiers de la considération dont jouit CANAFE à titre de seule unité du renseignement financier, parmi 69 d'entre elles, à disposer d'un système électronique intégral.

L'atteinte de ces buts nécessite principalement le maintien de l'expertise que nous possédons déjà. Grâce aux connaissances et à l'expérience acquises, nous pouvons maintenant nous pencher sur le renforcement des relations qui sont essentielles à notre succès.

CANAFE n'est pas une organisation fonctionnant en vase clos. Notre efficacité repose sur notre capacité de tisser des liens étroits avec tout un réseau de partenaires et de parties intéressées : les ministères de tous les niveaux, les entités financières qui nous présentent des déclarations, les organismes d'application de la loi et ceux de sécurité, et les unités du renseignement financier opérant ailleurs dans le monde.

Nous sommes reconnaissants de la collaboration apportée par nos partenaires du gouvernement, car cette aide a été cruciale à notre émergence et à notre croissance. Nos relations avec ces organismes ont évolué et, maintenant que CANAFE est établi et fonctionnel, nous désirons continuer à travailler étroitement avec eux et, par le fait même, à apprendre.

Nous continuons également à raffermir nos relations avec les organismes d'application de la loi et les organismes de sécurité, et nous consolidons ces liens par d'intensives activités de sensibilisation. Nos bureaux régionaux poursuivront leurs efforts en ce sens, et ceux-ci seront étayés par un travail intensif de communication et de liaison de la part du bureau national.

Nous savons à quel point le programme national de conformité et les règlements connexes imposent un fardeau à ceux qui doivent nous présenter des déclarations. Au cours du prochain exercice, nous verrons à établir systématiquement des liens plus étroits avec les entités déclarantes afin de recueillir leurs suggestions et leur offrir notre aide pour améliorer la qualité de leurs déclarations.

Le recyclage des produits de la criminalité et le terrorisme n'étant pas confinés uniquement au Canada, CANAFE est donc actif sur le plan international. Nous avons signé des protocoles d'entente avec les unités du renseignement financier d'autres pays et nous avons l'intention d'augmenter ce nombre et d'appuyer le travail de nos partenaires étrangers. Au cours de l'exercice 2002-2003, CANAFE a adhéré au Groupe Egmont, une association internationale regroupant des organisations semblables à la nôtre.

Que ce soit sur la scène nationale ou sur l'échiquier international, CANAFE apporte une solide contribution aux efforts mondiaux de lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Notre orientation du prochain exercice découlera d'une stratégie prospective qui favorisera l'accomplissement de notre mandat et renforcera encore davantage la réputation du Canada.

Le directeur,
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Horst Intscher

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* du

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les responsabilités, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de la présentation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : Sheila Fraser

Date : 2003 02 20

Raison d'être

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été établi en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Les avantages qu'il procure aux Canadiens et aux Canadiennes sont la détection et la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité.

En décembre 2001, le Parlement a adopté la *Loi antiterroriste*, chapitre 41, Lois du Canada (2001), au moyen de laquelle il a précisé de nouvelles responsabilités en matière de lutte contre le financement du terrorisme et les menaces envers la sécurité du Canada. Les avantages que cette mesure additionnelle procure aux Canadiens et aux Canadiennes sont la détection et la dissuasion du financement des activités terroristes et des menaces envers la sécurité du Canada.

Survol de la planification

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) constitue une partie intégrante des efforts consentis par le gouvernement du Canada pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme.

Au Canada, CANAFE assume un rôle tout particulier, celui de recueillir et d'analyser des renseignements financiers sur les activités douteuses de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, puis de les communiquer aux organismes d'application de la loi et aux autres autorités compétentes. La production de renseignements financiers constitue l'essence même de ses activités. Si CANAFE s'acquitte convenablement de cette fonction, les renseignements qu'il communique contribuent au succès des enquêtes et des poursuites menées relativement à des opérations de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. En outre, la communication de renseignements en temps opportun aide à prévenir l'entrée de personnes constituant une menace envers la sécurité du Canada ainsi qu'à réprimer les mouvements transfrontaliers illégaux d'espèces. Le but collectif ultime de CANAFE consiste à inciter les criminels à abandonner leurs activités illicites en rendant la criminalité non rentable et en bloquant l'acheminement de fonds aux groupes terroristes.

Priorités de CANAFE

- **Renseignements financiers de grande qualité**
  Initiatives contribuant directement à renforcer la capacité de CANAFE à fournir des renseignements financiers de grande qualité.
- **Leadership en matière de cybergouvernement**
  Engagement à mettre en place un processus de déclaration entièrement électronique et à utiliser la technologie de pointe pour aider CANAFE à remplir son mandat.
- **Employeur exemplaire**
  Recrutement et maintien de l'effectif mettant l'accent sur l'innovation, la qualité et l'apprentissage continu, dans un esprit de collaboration et de travail d'équipe.

Chemin parcouru

Le dépôt du premier rapport annuel de CANAFE, qui dépeint ses réalisations au cours de la période de juillet 2000 à mars 2002, a constitué un jalon important. Durant ce parcours, CANAFE est parti d'un point où il n'avait aucun employé, aucun bureau, aucune infrastructure, ni aucun système d'exploitation, pour devenir un organisme pleinement fonctionnel dès octobre 2001. En décembre 2001, il s'est vu confier la responsabilité additionnelle de contribuer à la lutte contre le financement des activités terroristes et à l'élimination des menaces envers la sécurité du Canada. À la fin de mars 2002, il a commencé à communiquer des renseignements aux organismes d'application de la loi relativement à des personnes et à des organisations qu'il soupçonnait de participer au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. CANAFE a entamé l'exercice 2002-2003 à titre d'organisme pleinement établi et dont le succès se mesure de plus en plus en fonction de la qualité et de l'utilité de ses produits.

L'exercice 2002-2003 a été marqué par l'entrée en vigueur progressive des règlements portant sur la déclaration des télévirements internationaux effectués par l'intermédiaire de la « Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications » (SWIFT), des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets, des opérations importantes en espèces et des télévirements ne faisant pas appel au réseau SWIFT. Le nombre de déclarations reçues des entités déclarantes a donc augmenté de façon exponentielle, tout comme le nombre de communications de renseignements.

Dans tous les aspects du travail de CANAFE, la technologie a joué un rôle prépondérant. Que les tâches aient porté sur la mise au point d'un système informatique de pointe en matière de sécurité ou sur le positionnement de CANAFE comme seule unité du renseignement financier au monde capable de recevoir tout type de déclaration par voie électronique, notre engagement et notre investissement à l'égard de la technologie de l'information a permis à CANAFE de faire preuve d'innovation et de remplir efficacement son mandat. Non seulement nos experts en technologie ont-ils doté CANAFE de la capacité de recevoir électroniquement un nombre toujours croissant de déclarations, ils ont aussi aidé les entités déclarantes à s'acquitter de leurs obligations en leur fournissant des outils de gestion pour la production de déclarations électroniques. Ces experts continuent à renseigner CANAFE sur l'évolution des méthodes de traitement de l'information et à repérer, de concert avec les analystes du renseignement financier, les moyens permettant à ces derniers de cibler les déclarations nécessitant une attention particulière.

Au cours de la dernière année, CANAFE a renforcé sa capacité à communiquer des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi et aux organismes de sécurité. Grâce à l'expérience acquise, aux renseignements de plus en plus nombreux transmis par les entités déclarantes et à la rétroaction reçue de ses partenaires, CANAFE a pu améliorer ses stratégies et ses techniques analytiques, élargir sa perspective et consolider son expertise. Il a également continué à croître, par l'embauche de personnes motivées, possédant les qualités et les compétences nécessaires au perfectionnement de sa capacité analytique, particulièrement en matière de financement des activités terroristes.

En novembre 2002, CANAFE a revu sa structure organisationnelle. Les changements apportés lui ont permis de centrer davantage son attention sur la capacité d'analyse de cas, d'améliorer ses compétences en matière de recherche et de macro-analyse ainsi que d'accorder plus d'importance à la maximisation de la quantité et de la qualité des données reçues. La section « Organisation » de ce rapport présente les différents secteurs de CANAFE.

Mentionnons, en dernier lieu, qu'au cours de la dernière année, CANAFE a pris sa place sur la scène internationale. En juin 2002, il a adhéré au Groupe Egmont, une association internationale de cellules de renseignements financiers qui collaborent à l'amélioration du soutien de leurs programmes nationaux respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Au début de 2003, avec la signature de protocoles d'entente avec les cellules de renseignements financiers du Royaume-Uni, de la Belgique, des États-Unis et de l'Australie, CANAFE a franchi une importante étape vers l'élargissement de l'accès à l'information concernant le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi que vers l'échange de renseignements avec d'autres pays.

Contexte opérationnel pour 2003-2004

Au 31 mars 2003, le dernier élément de la deuxième phase de réglementation aura été réalisé, par l'entrée en vigueur progressive des exigences de déclaration des télévirements internationaux faisant appel au réseau SWIFT, des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets, des opérations importantes en espèces et des télévirements ne faisant pas appel au réseau SWIFT. Il est estimé que le nombre de déclarations transmises à CANAFE au cours du prochain exercice sera considérablement plus élevé que lors de l'exercice précédent. Le point de mire pour le prochain exercice sera donc de faire en sorte que les plus nombreuses communications de renseignements qui résulteront de cette situation soient d'une grande valeur aux yeux des partenaires de CANAFE que sont les organismes d'application de la loi et les organismes de sécurité.

Collectivement, CANAFE poursuivra son engagement à demeurer à la fine pointe des nouvelles méthodes d'analyse de renseignements. Il continuera à perfectionner les outils technologiques qui lui permettent d'appuyer et de renforcer ses capacités analytiques ainsi que la gestion de sa charge de travail. Plus particulièrement, CANAFE examinera les méthodes novatrices d'exploitation des données et mettra en place de meilleurs outils de rapprochement des données et de sélection des cas, afin de mieux soutenir le travail des analystes qui cherchent constamment à communiquer des renseignements plus nombreux et plus pertinents.

CANAFE fait partie intégrante des efforts nationaux et mondiaux de lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Au cours du prochain exercice, l'établissement et le maintien de relations continueront d'être d'une extrême importance pour CANAFE, que ce soit avec le vaste et diversifié bassin d'entités déclarantes, l'éventail de plus en plus grand d'organismes d'application de la loi, les autres organismes gouvernementaux, ou les unités du renseignement financier et autres autorités de l'étranger. Cette fonction de liaison continue permettra de maximiser la pertinence des renseignements recueillis et, par conséquent, de produire des renseignements de qualité supérieure. Par le truchement des activités régionales de CANAFE, une attention particulière sera portée à l'instauration d'une méthode uniforme de maintien des relations de conformité avec les entités déclarantes des diverses régions du pays.

Le prochain exercice sera une période d'intégration et de consolidation des activités opérationnelles au sein de CANAFE, notamment par l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée devant préserver non seulement notre démarche prospective et axée sur les priorités et les résultats, mais aussi notre efficacité en matière d'utilisation des ressources. Le plan de vérification interne de CANAFE a été établi et sa mise en oeuvre se poursuivra durant l'exercice 2003-2004. En outre, le Bureau du vérificateur général a indiqué qu'il entreprendra une vérification de CANAFE à la fin de 2003. Son rapport sera vraisemblablement présenté au Parlement en 2004-2005.

Enfin, CANAFE mettra l'accent sur l'acquisition de connaissances et de compétences et il consacrera des ressources au perfectionnement professionnel de son personnel. La combinaison d'outils technologiques des plus avancés et d'un programme de formation continue des employés favorisera sans contredit le positionnement de son produit comme composante essentielle de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, tant au Canada que sur la scène internationale.

Plans et priorités par principal domaine de résultats

Résultat stratégique

Détection et dissuasion des activités de recyclage des produits de la criminalité.

Principaux domaines de résultats

- Produits
- Partenaires et parties intéressées
- Technologie
- Sécurité et protection des renseignements personnels
- Efficacité organisationnelle

Produits

But n° 1

Concevoir des produits tactiques de renseignements financiers qui soient largement acceptés et utilisés par les organismes d'application de la loi et les organismes du renseignement sur les plans national et international.

Indicateurs de rendement

- Nombre de communications de renseignements aux organismes pertinents.
- Rétroaction reçue des organismes d'application de la loi et de la collectivité du renseignement au Canada.
- Rétroaction reçue des organismes d'application de la loi et de la collectivité du renseignement à l'échelle internationale.

But n° 2

Concevoir des produits stratégiques de renseignements financiers qui soient largement utilisés pour informer le gouvernement, les organismes d'application de la loi, les entités déclarantes, le public et les autres parties intéressées sur les plans national et international, et qui soutiennent les processus décisionnels internes découlant de l'analyse effectuée par CANAFE.

Indicateurs de rendement

- Information et conseils donnés au gouvernement et aux autres parties intéressées.
- Meilleure compréhension des tendances, des typologies et des nouveaux enjeux de la part de CANAFE et des autres parties intéressées.
- Élaboration de produits de recherche, particulièrement dans le domaine de l'information stratégique.
- Réponse du gouvernement et des autres parties intéressées à l'égard de l'information stratégique communiquée par CANAFE.

Partenaires et parties intéressées

But n° 1

Établir des relations positives et mutuellement avantageuses avec tous les destinataires de nos produits et être à l'écoute de leurs besoins.

Indicateurs de rendement

- Nombre de protocoles d'entente conclus (par exemple, avec la GRC, le Grand Toronto, le Service de police de la Ville de Montréal, l'« Organized Crime Agency » (OCA) et l'« Ontario Police Technology and Information Cooperative (OPTIC)) en vue d'obtenir un accès aux bases de données sur l'application de la loi.
- Valeur de l'information mise à la disposition de CANAFE aux fins d'analyse.
- Étendue de la mise en oeuvre d'un plan de liaison continue avec tous les organismes d'application de la loi de moyenne ou de grande taille, ainsi qu'avec le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).
- Nombre de protocoles d'entente conclus avec les principales unités du renseignement financier d'autres pays.
- Quantité de rétroaction positive reçue et donnée.
- Quantité et qualité des renseignements communiqués volontairement par les organismes d'application de la loi et les organismes du renseignement du Canada et de l'étranger, ainsi que par le public.

But n° 2

Obtenir un niveau élevé de conformité de la part des entités déclarantes au Canada.

Indicateurs de rendement

- Mesure dans laquelle un programme efficace de suivi de la conformité fondé sur le risque est en place.
- Mesure dans laquelle d'importantes questions de non-conformité sont détectées lors des examens.
- Mesure dans laquelle les déclarations d'opérations répondent aux normes de qualité.
- Efficacité des mécanismes servant à répondre aux demandes d'information et à guider les entités déclarantes.

But n° 3

Susciter un niveau élevé de connaissance et de soutien à l'égard du travail de CANAFE de la part des diverses parties intéressées.

Indicateurs de rendement

- Niveau de reconnaissance positive de l'image de marque de CANAFE parmi les diverses parties intéressées.
- Niveau de reconnaissance positive de l'image de marque de CANAFE au sein du public.
- Étendue des activités de sensibilisation du public et de la rétroaction positive reçue.

- Étendue de la consultation menée auprès des entités déclarantes en ce qui a trait aux programmes et aux nouvelles initiatives de CANAFE.

Technologie

But n° 1

Apporter un appui technologique efficace en vue de faciliter la communication plus fréquente et plus pertinente de renseignements.

Indicateurs de rendement

- Repérage plus précis des cas possibles par de meilleures méthodes informatisées de sélection et de rapprochement des données.
- Mise au point d'un prototype fonctionnel faisant appel à des techniques novatrices d'exploitation des données, afin d'améliorer le repérage des cas possibles.
- Amélioration de la qualité des données réalisée grâce à un logiciel de nettoyage des données.

But n° 2

Maximiser l'efficacité et l'efficience de l'utilisation de la technologie pour le fonctionnement et l'administration de CANAFE.

Indicateurs de rendement

- Processus en place permettant de déterminer et de définir les priorités et les besoins opérationnels.
- Mise en œuvre d'un plan organisationnel en matière de technologie.
- Niveaux de services opérationnels définis, convenus, inscrits au budget et maintenus.

Sécurité et protection des renseignements personnels

But

Protéger les renseignements confiés à CANAFE, les processus utilisés pour l'analyse de ces renseignements, les résultats de ces analyses, de même que les personnes et les lieux.

Indicateurs de rendement

- Mesure dans laquelle des politiques et des pratiques efficaces assurant la sécurité physique ainsi que la sécurité des renseignements et de l'intégrité de l'organisation sont mises en oeuvre au sein de CANAFE.
- Mesure dans laquelle des politiques et des pratiques efficaces de protection des renseignements personnels sont mises en oeuvre au sein de CANAFE.
- Mesure dans laquelle les employés de CANAFE et les contractuels connaissent et s'efforcent de suivre les politiques et les pratiques de CANAFE en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels.
- Nombre de manquements à la sécurité ou d'incidents connexes.

- Gravité du danger et/ou des dommages résultant de tout manquement à la sécurité.
- Niveau de la capacité à reprendre les activités par suite d'un manquement à la sécurité et à la protection des renseignements personnels.

Efficacité organisationnelle

But

Créer une organisation intégrée et à caractère prospectif, qui mette l'accent sur la planification, le travail d'équipe, l'atteinte de résultats et la responsabilisation, tout en misant sur un recrutement efficace, un apprentissage continu et une santé organisationnelle.

Indicateurs de rendement

- Niveau de satisfaction des employés.
- Mesure dans laquelle le niveau des investissements en formation est conforme aux pratiques exemplaires du secteur privé (plus de 4 % de la masse salariale).
- Existence d'un cadre de gestion moderne et intégré.
- Existence d'un processus efficace de planification de la relève.
- Mesure dans laquelle les caractéristiques démographiques de l'effectif de CANAFE sont représentatives de la population canadienne.
- Reconnaissance de l'accent mis sur l'innovation, le travail d'équipe et l'encouragement à l'excellence.

Ressources financières que requiert le résultat stratégique

Résultat stratégique	Dépenses prévues pour 2003-2004
Détection et dissuasion des activités de recyclage des produits de la criminalité	31 672 000 $

Organisation

Mission

La mission de CANAFE est de communiquer des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces envers la sécurité du Canada aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et aux organismes du renseignement, tout en assurant la protection des renseignements qui relèvent de lui.

Vision

Notre vision est d'être un leader dans la communication, en temps opportun, de renseignements financiers de grande qualité dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, contribuant ainsi à la sécurité publique des Canadiens et des Canadiennes.

Valeurs

- Les personnes
- Le travail d'équipe
- L'intégrité
- L'excellence

Reddition de comptes, rôle et responsabilités

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été établi en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, chapitre 17, Lois du Canada (2000). Depuis lors, cette loi est devenue la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*), car le législateur y a ajouté le volet de la détection et de la dissuasion du financement des activités terroristes.

Les principaux objectifs de la *Loi* sont les suivants :

- mettre en œuvre des mesures visant à détecter et à décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et à faciliter les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes;
- combattre le crime organisé en fournissant aux responsables de l'application de la loi les renseignements leur permettant de priver les criminels du produit de leurs activités illicites, tout en assurant la mise en place des garanties nécessaires à la protection de la vie privée des personnes;
- aider le Canada à remplir ses engagements internationaux dans la lutte contre le crime organisé transnational et dans la lutte contre les activités terroristes.

La *Loi* :

- constitue le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada;

- impose des obligations de tenue de documents, d'identification des clients et de déclaration des opérations financières douteuses et visées par règlement à un large éventail d'institutions et d'intermédiaires financiers;
- exige que les personnes déclarent les importants mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). Ces déclarations sont ensuite acheminées à CANAFE;
- confère le pouvoir d'édicter des règlements concernant la nature et l'étendue de la tenue de documents, de l'identification des clients et de la déclaration à CANAFE, de même que le pouvoir d'assujettir d'autres entités ou activités commerciales à l'application de la *Loi*;
- assure un niveau élevé de protection des renseignements personnels confiés à CANAFE.

Outre la déclaration des opérations financières douteuses et visées par règlement, la *Loi* permet à CANAFE de recevoir et d'utiliser des renseignements qui lui sont communiqués volontairement au sujet d'activités douteuses de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes, tels que des indices provenant d'organismes d'application de la loi et d'autres entités ainsi que des renseignements fournis par le public.

Le ministre des Finances est responsable de CANAFE.

La *Loi* établit un juste milieu entre la protection des droits des Canadiens et des Canadiennes, en vertu de la *Charte des droits et libertés*, et les besoins des organismes d'application de la loi appelés à mener des enquêtes relativement aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes.

Aux termes de la *Loi*, les responsabilités de CANAFE sont les suivantes :

- recueillir, analyser, évaluer et, le cas échéant, communiquer des renseignements jugés pertinents aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes ainsi qu'aux menaces envers la sécurité du Canada;
- être autonome et indépendant de tout organisme chargé de l'application de la loi et des autres entités (c'est-à-dire l'ADRC, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)) auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements;
- procéder à des contrôles d'application des exigences de tenue de documents et de déclaration;
- assurer la protection nécessaire aux renseignements personnels qui relèvent de lui;
- sensibiliser le public aux questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes.

En ne respectant pas l'obligation imposée par la *Loi* de déclarer les opérations financières douteuses et visées par règlement, les entités déclarantes s'exposent à des amendes sévères et à des peines d'emprisonnement. CANAFE travaillera en étroite collaboration avec les entités déclarantes afin de les aider à mettre en place un programme de contrôle de la conformité visant à les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

Dans le but d'exercer ses responsabilités aux termes de la *Loi*, CANAFE a adopté les principes exposés ci-après :

- s'efforcer de devenir un centre de compétences dans le domaine de l'analyse des données financières et autres en vue de déceler les opérations douteuses liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes; s'efforcer également de mieux faire connaître et comprendre les questions liées au recyclage des produits de la criminalité, au financement des activités terroristes et aux menaces envers la sécurité du Canada;
- veiller au respect de la vie privée des personnes et assurer la protection nécessaire aux renseignements en sa possession afin d'éviter toute communication non autorisée;
- fonctionner de façon autonome et indépendante des organismes d'application de la loi et des autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements;
- établir des liens avec les entités nationales et internationales afin d'obtenir et d'échanger des données, des renseignements et des connaissances.

Structure organisationnelle

Bureau du directeur

Le Bureau du directeur assure la prestation des services de soutien administratif au directeur dans l'exercice de ses fonctions. Il apporte également l'appui nécessaire lors des réunions du Comité de la haute direction et il collabore avec les autres secteurs dans l'examen de questions horizontales touchant les activités de CANAFE.

Secteur d'Analyse du renseignement financier

Toutes les fonctions analytiques de CANAFE relèvent maintenant d'un seul sous-directeur en charge de l'Analyse du renseignement financier. Les unités d'Analyse du blanchiment d'argent et de Financement des activités terroristes demeurent des entités distinctes, travaillant en étroite collaboration l'une avec l'autre.

La capacité d'analyse stratégique a été améliorée par l'ajout de l'unité de Coordination de l'analyse et par la création de l'unité de Recherche et macro-analyse. CANAFE dispose ainsi d'une plus grande aptitude à effectuer de la recherche axée sur le renseignement, qui vise à appuyer le processus d'élaboration de politiques stratégiques, l'analyse de cas, les activités de contrôle de la conformité ainsi que le perfectionnement et l'utilisation des outils technologiques d'analyse.

Un Secrétariat de soutien opérationnel a également été créé dans le but de coordonner la production des documents de communication de renseignements, la saisie des données et les activités connexes de contrôle de la qualité.

Secteur de Gestion des relations externes

Afin que CANAFE soit davantage centré sur les relations externes, toutes les fonctions touchant les politiques, les affaires publiques, la liaison et la conformité, auparavant accomplies à

l'Administration centrale et dans les régions, relèvent maintenant d'un seul sous-directeur en charge de la Gestion des relations externes.

Ce secteur présente deux grandes unités organisationnelles :

- Relations avec les entités déclarantes, qui regroupe tous les aspects des relations que l'Administration centrale et les régions entretiennent avec les entités déclarantes, et qui attribue une importance accrue à la fonction de conformité de CANAFE;
- Relations gouvernementales et Communications, qui regroupe toutes les activités comportant des relations avec les organismes responsables de l'application de la loi et les organismes du renseignement ainsi qu'avec les autres partenaires canadiens et étrangers de CANAFE, et qui relie ces activités à la fonction de communication de l'organisation.

Secteur de Gestion intégrée

La Gestion intégrée se compose de quatre unités : Finances et Administration, Ressources humaines, Planification et coordination, et Opérations de sécurité.

Ce secteur assume un important rôle d'appui à CANAFE dans la réalisation de son engagement à être un organisme intégré, désireux d'apprendre et à caractère prospectif, et qui met l'accent sur la planification, le travail d'équipe, l'atteinte de résultats et la responsabilisation. Il assume en outre le rôle de chef de file dans deux domaines cruciaux ayant trait à l'intégrité des activités de CANAFE : la protection des renseignements personnels et la sécurité.

Secteur de Technologie de l'information

Le secteur de Technologie de l'information est l'un des principaux éléments de l'engagement de CANAFE en matière de cybergouvernement. Il est responsable de la mise au point et de l'application des méthodes de gestion de l'information et de technologie de l'information qui appuient et aident à réaliser l'ensemble des objectifs de CANAFE. Il est également responsable de la conception, du maintien et de la mise en œuvre des systèmes de gestion des bases de données, ainsi que de l'élaboration et de la gestion des applications spécialisées visant à répondre aux besoins des utilisateurs finaux internes et externes.

L'une des priorités de la Technologie de l'information est d'appuyer les activités de CANAFE par l'utilisation optimale de la technologie pour gérer et analyser la grande quantité de données complexes qui sont reçues et en tirer le maximum de renseignements.

Services juridiques

L'avocat général et trois conseillers juridiques principaux, qui sont des employés du ministère de la Justice, assurent la prestation des services juridiques à CANAFE.

Dépenses prévues de CANAFE

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Détection et dissuasion des activités de recyclage des produits de la criminalité	41,0	**31,7**	10,4	10,4
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	41,0	**31,7**	10,4	10,4
Moins : Recettes disponibles	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses *	41,0	**31,7**	10,4	10,4
Rajustements **	1,4	**0**	6,3	6,3
Dépenses nettes prévues	42,4	**31,7**	16,7	16,7
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	1,2	**1,2**	0,4	0,4
Coût net du programme	43,6	**32,9**	17,1	17,1
Équivalents temps plein	**150**	**175**	**192**	**192**

* Remarque : Les sommes prévues pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006 reflètent les montants approuvés dans le Budget principal des dépenses en attendant l'approbation de l'évaluation définitive de CANAFE. Une fois cette évaluation approuvée, les ressources de CANAFE atteindront 31,7 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005 et les suivants.

** Les rajustements de 2002-2003 incluent les initiatives dans le Budget supplémentaire des dépenses et des autres approbations obtenues depuis le dépôt du Budget principal des dépenses.

Organigramme

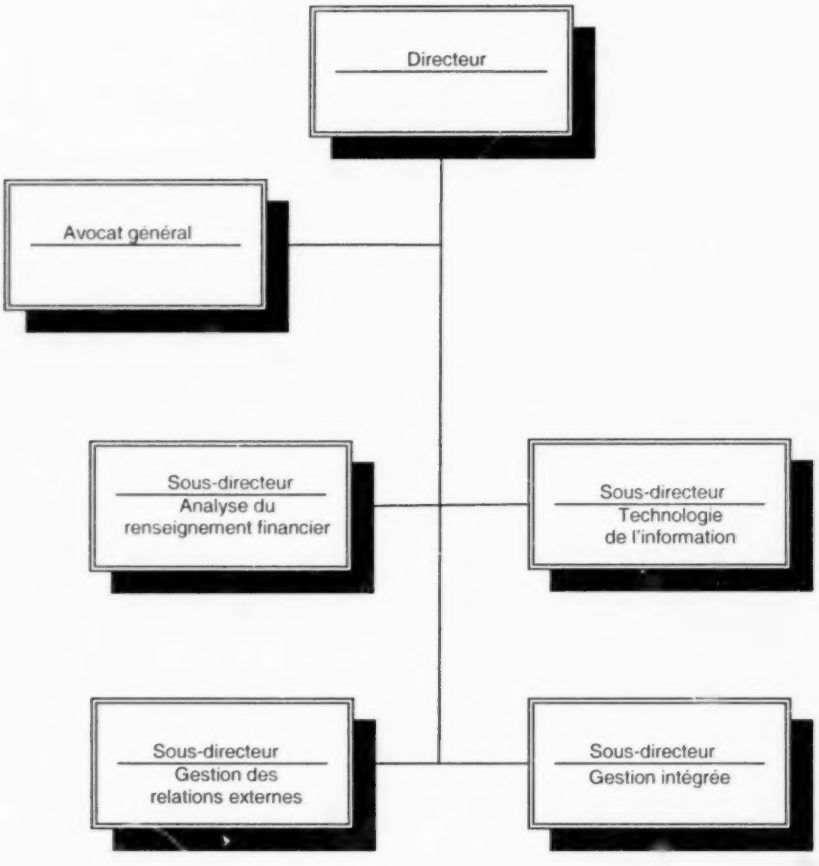

Annexes

Coût net du programme pour l'année budgétaire 2003-2004

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (Budget principal des dépenses plus rajustements)	31,7
Plus : Services reçus sans frais Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	1,2
Coût net du programme pour 2003-2004	32,9

Initiative nationale de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité

L'Initiative nationale de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (l'Initiative nationale) constitue un projet coordonné, mené en collaboration par un certain nombre de partenaires directement touchés. Au gouvernement fédéral, ces partenaires sont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), le ministère de la Justice, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le ministère des Finances et CANAFE.

Dans le but de guider les activités actuelles et à venir de développement et de suivi de l'Initiative nationale, le ministère des Finances a dirigé la préparation d'un cadre global d'évaluation.

Un examen de l'efficacité de l'Initiative nationale a été entrepris au cours de 2002-2003 et il devrait se terminer d'ici la fin de mars 2003.

Initiative collective

Initiative collective	Liste des partenaires	Sommes attribuées aux partenaires (en milliers) 2003-2004	Résultats escomptés
Initiative nationale de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité	• Ministère des Finances	• 300 $	• appui à l'égard des engagements pris par le Canada en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité
	• Ministère de la Justice	• 1 200 $	• accroissement du nombre de poursuites liées au crime organisé
	• Agence des douanes et du revenu du Canada	• 6 000 $	• déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et nombre accru d'enquêtes pour évasion fiscale
	• Citoyenneté et Immigration Canada	• 700 $	• interdiction d'utiliser le territoire canadien pour le recyclage des produits de la criminalité
	• Gendarmerie royale du Canada	• 4 900 $	• nombre accru d'enquêtes sur le crime organisé

Autres renseignements disponibles dans l'Internet

Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité - Document de consultation, décembre 1999
http://www.fin.gc.ca/toce/1999/monlaun_f.html

***Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, chapitre 17, Lois du Canada (2000)**
http://www.parl.gc.ca/36/2/parlbus/chambus/house/bills/government/C-22/C-22_4/C-22_cover-F.html

***Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, projet de loi S-16**
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/S-16/S-16_1/90125bF.html

***Loi antiterroriste*, chapitre 41, Lois du Canada (2001)**
http://www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/bills/government/C-36/C-36_4/C-36_cover-F.html

Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité
http://www.fintrac.gc.ca/reg/1_f.asp

Lignes directrices de CANAFE en matière de déclaration
http://www.fintrac.gc.ca/publications/guide/guide_f.asp

Rapport annuel de CANAFE
http://www.fintrac.gc.ca/publications/pub_f.asp#1

Pour obtenir des renseignements :

CANAFE
234, avenue Laurier Ouest, 24e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1H7

Numéro sans frais : 1 866 346-8722

Site Web : http://www.canafe.gc.ca